



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)**

**Numéro de la demande :** 2016-1980  
**Demande :** Catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette  
d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)  
**Produit :** Heat LQ  
**Numéro d'homologation :** 31468  
**Matière active (m. a.) :** Saflufenacil à 342 g/L  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2638630

### **Contexte**

L'herbicide Heat LQ est homologué pour la suppression en présemis et en prélevée des mauvaises herbes à larges feuilles dans les petites céréales et les légumineuses, comme agent de jachère chimique pour la gestion des mauvaises herbes avant la récolte dans le blé, l'orge et le triticale, ainsi que comme aide à la récolte dans le canola, les haricots secs communs, certaines variétés de lentilles rouges, les pois des champs secs, le lin, la moutarde, le soja et le tournesol. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à inclure une allégation relative à la répression des pousses secondaires du gaillet gratteron (stade des 4 verticilles) sur l'étiquette de l'herbicide Heat LQ pour un usage en présemis ou en prélevée à la dose maximale indiquée sur l'étiquette (146 mL/ha).

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### **Évaluation de la valeur**

Le gaillet gratteron est une mauvaise herbe qui pose un problème grave et croissant dans bon nombre de régions de culture. Un seul plant peut produire 3 500 graines. Les graines de gaillet gratteron sont de taille et de forme semblables à celles du canola. Elles sont donc très difficiles à détecter, ce qui fait du gaillet gratteron un contaminant d'importance. Selon la *Loi sur les semences* du Canada, le gaillet gratteron est une mauvaise herbe nuisible principale de catégorie 2. L'ajout d'une allégation de répression des pousses secondaires de gaillet gratteron

sur l'étiquette de l'herbicide Heat LQ offrirait aux producteurs plus d'options pour la gestion de cette mauvaise herbe préoccupante.

Les renseignements sur la valeur, qui incluent des données d'essais en champ menés sur de petites céréales et des légumineuses dans les Prairies canadiennes, montrent que l'herbicide Heat LQ appliqué à raison de 146 mL/ha avec l'adjuvant Merge à 1,0% v/v offre une répression acceptable des pousses secondaires de gaillet gratteron.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question, et elle juge que l'information est suffisante pour modifier l'homologation de l'herbicide Heat LQ afin d'y inclure une allégation concernant la répression des pousses secondaires du gaillet gratteron.

## **Référence**

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 2631062      2016, HEAT LQ (active ingredient: saflufenacil): Petition for suppression of secondary flushes of cleavers, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3, and 10.4.

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.